



Synthèse

Les femmes détenues au travail

Fabrice Guilbaud

Maître de conférence en sociologie
Université de Picardie Jules Verne

Avec la collaboration d'Isabelle Clair, enquêtrice
Chargée de recherche au CNRS. Membre du CRESPPA - équipe GTM



Octobre 2011

Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris
Équipe Cultures et sociétés urbaines
CRESPPA UMR 7217 Cnrs – Université Paris VIII Saint Denis

Le présent document constitue la synthèse du rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP Mission de recherche Droit & Justice. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

Ce rapport de recherche est fondé sur une enquête de terrain menée en 2010 dans deux prisons où sont incarcérées des femmes prévenues ou condamnées. L'objet principal de la recherche est le travail rémunéré des femmes détenues :

- La Maison d'Arrêt des Femmes, dite MAF, à Fleury-Mérogis (qui fait partie de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, laquelle comprend un « grand quartier » pour les hommes – d'environ 2300 détenus – et le Centre pour Jeunes Détenus, d'environ 340 détenus). La MAF accueille 235 à 240 détenues au moment de l'enquête (de juin à juillet 2010) : un peu plus de la moitié d'entre-elles sont condamnées, les autres prévenues. Les maisons d'arrêt sont réservées aux prévenu.e.s et aux condamné.e.s dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas un an. L'âge moyen est de 35 ans. La population se distingue de l'ensemble des autres prisons (pour hommes ou pour femmes) par la présence de plus de 60 % d'étrangères (c'est moitié moins du côté des hommes à Fleury). Quatre condamnées sur cinq sont écrouées pour (dans l'ordre) : infractions sur les stupéfiants, escroquerie, violences sur adultes et vol simple. Parmi les 235 détenues en juin 2010, près de sept sur dix (n=161) ont une activité rémunérée, 15 % (n=30) des actives sont au « chômage » au sens où elles sont involontairement privées de travail. Près d'une détenue sur cinq (n=44) est considérée comme inactive : 25 sont non-demandeuses de travail ; les autres en sont interdites parce que retraitées, mineures ou parce qu'arrivantes et soumises à une période courte d'observation.
- Le Centre de Détention (CD) de Rennes ; c'est la composante principale du Centre Pénitentiaire de Rennes – 297 places – dans lequel existe également une Maison d'Arrêt d'une capacité de 56 places. Au cours de l'enquête, l'effectif écroué s'élève à 190 détenues condamnées. Comme tout établissement pour peine (centre de détention ou maison centrale), le CD accueille exclusivement des personnes condamnées. La moyenne d'âge est de 41 ans, plus des deux tiers sont condamnées à des peines supérieures à 10 ans, près de la moitié pour homicide ; viennent ensuite les viols et agressions sexuelles – sur mineur et/ou souvent dans le cadre de complicité de viol – les violences sur les personnes, le vol qualifié et l'escroquerie. Six détenues sur dix sont occupées à une activité rémunérée (n=120). Le « chômage » est très faible (9 détenues), plus du tiers de la population est inactive (n=69) parce que retraitée (3), handicapée (7), en arrêt-maladie de longue durée (11), en semi-liberté, placement extérieur ou permission de sortie (13), ou non-demandeuses (29, dont la moitié sont arrivantes).

Cette recherche fait suite à une enquête plus large menée entre 2004 et 2006¹ dans cinq prisons pour hommes (deux maisons d'arrêt, deux centres de détention et une maison centrale). C'est donc une extension comparative de la première enquête.

Depuis, la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a institué l'obligation pour les employeurs de main d'œuvre détenue de formaliser la relation d'emploi entre eux et les personnes incarcérées à travers « l'acte d'engagement », mais « nonobstant l'absence de contrat de travail ». Le droit en matière de travail pénitentiaire n'a donc pas fondamentalement changé : la condition juridique des travailleurs et travailleuses détenu.e.s reste caractérisée par la non-application du droit du travail et particulièrement : l'absence de contrat de travail, du droit syndical et la rémunération à la pièce – trois réalités formellement interdites dans le droit du travail².

¹ Fabrice Guilbaud, 2008. *Des travailleurs en quête de liberté. Sociologie du travail pénitentiaire*, Thèse de sociologie, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense ; plusieurs articles et chapitres d'ouvrages ont été publiés, cf. notamment : *Revue française de Sociologie*, vol. 49, n°4, 2008 ; *Cahiers de la sécurité*, n°12, 2010 (avec Philippe Auvergnon) ; et dans l'ouvrage collectif *Pourquoi travaillons-nous ?* (dirigé par Danièle Linhart), 2008, Erès.

² Pour une analyse juridique de la loi pénitentiaire en matière de travail, cf. Philippe Auvergnon, 2011. « Le travail des détenus : l'impossible contrat de travail ? » in G. Benguigui, F. Guilbaud, G. Malochet (dir.), *Prisons sous tensions*, Champ Social, pp. 88-117.

Le changement contemporain en matière de travail pénitentiaire ne se situe pas dans le droit mais dans la privatisation³ croissante des prisons. Néanmoins, il s'opère actuellement une révolution silencieuse expérimentée dans les prisons pour femmes : l'ouverture de centres d'appels téléphoniques (de petites tailles) est une réalité depuis mars 2009, puisque l'un d'entre eux a été inauguré à Rennes ; il emploie une dizaine de femmes aux postes de conseillères clientèle. Peu de temps après cette première, c'est à la maison d'arrêt de Versailles qu'un autre centre d'appels a ouvert en mai 2010. C'est là, sans doute, l'avènement d'une tertiarisation relative du travail pénitentiaire, jusqu'alors jugée impossible du fait de la communication avec l'extérieur qu'implique la relation de service. Le fait qu'elle s'opère d'abord dans des prisons pour femmes n'est pas anodin et son analyse constitue un des aspects de cette recherche.

Problématique et méthodologie

L'originalité de l'enquête et son analyse, en dehors du fait qu'il s'agit de la première enquête sur le travail des femmes détenues en France, se trouve également dans une problématisation qui vise à analyser empiriquement l'organisation de la prison et l'expérience de l'incarcération autrement que dans des cadres analytiques plus classiques tels que celui initié par Erving Goffman dans *Asiles* ou de l'approche culturaliste qui a dominé la sociologie nord-américaine des années 1930 à 1970⁴.

Dans une perspective de sociologie du travail comparée, il s'agit d'abord d'analyser ce qu'est le travail des détenues à la fois en terme d'organisation de la production et de vécu du côté des femmes détenues, en le rapportant aux résultats trouvés auprès des hommes détenus dans la précédente enquête. Ce décentrement du regard sociologique sur la prison est nourri des études sur le genre, entendu comme les « attributs du féminin et du masculin »⁵ auxquels les individu.e.s sont sommé.e.s de se conformer, chaque groupe de sexe étant construit dans un rapport hiérarchique et antagonique avec l'autre (hommes *versus* femmes). La focalisation sur les ateliers permet d'observer la prison en tant qu'organisation spécifique et de lire les enjeux du travail des détenues du point de vue du pouvoir pénitentiaire, la prison étant ordonnée par sa mission première : la sécurité. Cette logique sécuritaire entre en tension avec la logique productive dans la mesure où celle-ci implique des liens avec l'extérieur et des flux de personnels et de marchandises mettant potentiellement en jeu la sécurité. Peut-on dégager des caractéristiques propres aux lieux d'enfermement pour femmes ? Autrement dit, la logique sécuritaire a-t-elle un sexe ?

L'intérêt porté aux travailleuses détenues ouvre sur l'analyse de l'expérience de l'incarcération en se centrant sur les pratiques de travail d'une part et la signification qu'il revêt dans l'existence des détenues d'autre part. La dimension biographique des femmes détenues selon les générations et les modèles de travail auxquels elles ont été socialisées antérieurement est mobilisée dans l'analyse des discours afin de saisir les dispositions de ces femmes à la vie de travail. Ainsi il devient possible d'analyser – à travers leur rapport au travail et au temps – les relations qu'elles entretiennent avec leur proches et comment elles « font leur temps » avec leurs enfants, conjoints, membres de leur famille et amis. Leurs dispositions incorporées, traits d'une « socialisation continue »⁶, aux différentes formes de travail qui se font jour dans l'enquête (travail productif rémunéré, travail domestique gratuit, travail de *care*)

³ Fabrice Guilbaud, 2011. « La privatisation des prisons : entre marché et "dogme" sécuritaire », in G. Benguigui, F. Guilbaud, G. Malochet, *ibid.*, pp. 190-220.

⁴ L'approche goffmanienne a été suivie en France par Corinne Rostaing qui a analysé les relations entre surveillantes et détenues dans les prisons pour femmes : *La Relation carcérale*, Paris, PUF, 1997. L'approche culturaliste (on cherche avant tout à déceler les traits de qui relèverait d'une « culture » propre aux prisonniers ou aux prisonnières, qu'elle soit produite dans et par la prison ou importée par les incarcéré.e.s de leur *background*) appliquée aux prisons pour femmes a fait l'objet de plusieurs publications aux Etats-Unis, la pionnière est : Rose Giallombardo, 1996. *Society of Women : a Study of a Women's Prison*, New-York, John Wiley & Sons ; voir également : Gary Jensen et Dorothy Jones, 1976. « Perspectives on Inmate Culture : A study of Women in Prison », *Social Forces*, vol. 54, n°3, pp. 590-603.

⁵ Elsa Dorlin, 2008. *Sexe, genre et sexualité*, Paris, PUF, p. 5.

⁶ Le concept est emprunté à Muriel Darmon, 2007. *La Socialisation*, Armand Colin, pp. 99-121.

permettent d'informer des rapports sociaux de classe et de sexe qui ne s'effacent pas face à l'incarcération et dans l'institution mais sont révélés autrement et peut-être de façon plus clarifiée dans la mesure où la prison est une forme d'épure⁷ de la société.

La méthodologie afférente à cette problématisation est exposée dans le **chapitre 2**. Dans la mesure où l'enquête a été conçue comme une extension de celle sur le travail des hommes détenus, il impliquait d'adopter une méthodologie identique mobilisant l'analyse documentaire, l'observation *in situ* en ateliers et une série d'entretiens. Ceux-ci sont à caractère plus informatif et centrés sur la « fonction » pour les divers professionnels intervenants de près ou de loin dans l'organisation du travail (n=19 : 11 à Rennes et 8 à Fleury) ; ils sont plus approfondis aux niveaux biographique et de l'expérience carcérale pour les femmes détenues (n=41 : 19 à Rennes et 22 à Fleury). Cette méthode ethnographique combinée repose sur une présence continue de moyenne durée (cinq à huit semaines). Pour accéder à l'information sur les niveaux d'activité (nombre d'occupées, d'inoccupées, de chômeuses) et les salaires, le mieux est de dépouiller les documents constitués au plus près de la production. De même, les données sociodémographiques et judiciaires de la population incarcérée, reposent sur un croisement de documents : rapport d'activité et listes extraites du greffe. Pour décrire les activités de travail (tâches, division du travail, ambiance d'atelier, discipline de production), l'observation *in situ* reste la technique la plus appropriée. C'est en étant dans les ateliers qu'on découvre une partie des documents mentionnés ou qui viennent compléter les observations sur la discipline. De même, c'est la présence en commission de classement (chargée de sélectionner les détenues) croisée à l'analyse de ses documents préparatoires qui permettent de comprendre le recrutement. Mais l'entretien est la meilleure technique pour reconstituer les parcours d'emploi des détenues, recueillir les motifs de leur engagement dans le travail, leur avis sur leurs conditions de travail et d'emploi, leur expérience de la vie collective, toutes choses qui construisent leur rapport au travail et à la prison.

Cependant, le projet comparatiste est changé par le statut de l'observateur homme dans un univers de femmes. À travers les réflexions méthodologiques issues de l'enquête menée en binôme à Fleury-Mérogis (avec Isabelle Clair ; celle à Rennes a été menée seul), il est montré que le genre comme principe d'analyse court partout et d'abord méthodologiquement.

Données, résultats et analyse du matériau

Le Chapitre 3 présente successivement les monographies de la Maison d'arrêt de Fleury puis du centre de détention de Rennes. Les activités productives et les niveaux de salaires y sont exposés dans le détail atelier par atelier. Les données sur le service général (ensemble des travaux dédiés à la vie interne à la prison : cuisine, ménage, distribution des produits de cantine, blanchisserie etc.) sont incluses mais leur présentation n'est pas développée.

À Fleury, trois ateliers occupent 85 détenues à des travaux manuels classiquement observées en maison d'arrêt : pendant l'enquête, il s'agit de pliage d'étuis de préservatifs et de leur conditionnement en boîte, d'ensachage de gants et serviettes jetables, de collage de joints en plastique. Ces travaux sont organisés par des contremaîtres (des hommes) salariés d'entreprise concessionnaire (à qui l'administration concède l'utilisation de la main d'œuvre détenue *via* un contrat de concession). La journée travaillée est continue de 7h30 à 13h30 dont 30 minutes de pause, soit 27,5 h de production par semaine. La moyenne générale des salaires distribués⁸ est de 147 euros nets (données des mois d'avril à juin 2010 au cours desquels les détenues travaillent entre 10 et 15 jours par mois en moyenne). Les travaux du service général sont mieux rémunérés (173 €) que ceux en atelier (130 €) mais un déséquilibre important existe entre les trois ateliers (dans l'un, les détenues gagnent moins de 100 € par mois, dans l'autre 165 €). La part des

⁷ Robert Castel, 1968. « Présentation » de Erving Goffman, *Asiles*, Editions de Minuit, p. 30.

⁸ À la pièce pour toutes les détenues, à l'exception des « contrôleuses » (chargées de suppléer les contremaîtres salariés d'entreprises) qui sont payées à l'heure.

revenus du travail dans la structure des dépenses des détenues s'élève à un tiers contre près des deux tiers provenant des mandats extérieurs (envoyés par la famille et les proches).

À Rennes, l'employeur principal est la Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires dite Riep. La journée de travail est continue de 7h30 à 12h, l'après-midi du mardi est travaillé. Le temps de travail hebdomadaire est de 26h, sauf pour le centre d'appels, géré par l'unique entreprise concessionnaire de cette prison, dans lequel les femmes peuvent travailler 35 heures si elles le souhaitent (les engagements négociés sont situés autour de 30 heures). Trois ateliers de la Riep emploient environ 70 détenues en confection (couture, n=45), au façonnage (conditionnement, n=16) et à la restauration d'archives audiovisuelles pour le compte de l'INA (n=9). Le centre d'appels emploie 11 détenues. En général une quinzaine de femmes sont également rémunérées dans le cadre de la formation professionnelle (principalement en cuisine et en secrétariat). La moyenne générale des salaires est de 387 € : les détenues employées à la Riep-INA reçoivent plus de 600 € par mois, celles du centre d'appels un peu plus de 500 €. L'effectif le plus important (en couture) constitue le centre de gravité des salaires à hauteur de 370 € par mois tandis que les femmes employées au façonnage (activités identiques à celles trouvées en maison d'arrêt) perçoivent moins de 200 € par mois. Les clients de la Riep-Façonnage sont, pour la plupart, des entreprises situées dans le bassin d'emploi rennais qui commandent ponctuellement des travaux de petite sous-traitance (montage simple d'objets, pliage, conditionnement) ; la Riep-Confection produit presque exclusivement, pour le compte de l'Administration pénitentiaire, les pantalons des uniformes des surveillants et surveillantes ainsi que du linge plat (draps et serviettes pour les détenu.e.s). La Riep-INA travaille pour le compte exclusif de l'organisme audiovisuel de l'Etat qui sous-traite une partie du travail nécessaire à l'archivage du patrimoine audiovisuel : il s'agit de restaurer les bandes audio et vidéo des programmes d'informations et de certaines émissions télévisées. Le centre d'appels géré par le troisième groupe français du secteur est, pour cette antenne rennaise, un prestataire d'un des opérateurs historiques de la téléphonie mobile. La moitié des revenus des détenues du Centre Pénitentiaire de Rennes provient du travail ou de la formation professionnelle, un quart vient des mandats extérieurs et un cinquième des pensions et allocations adultes handicapés.

Dans le chapitre 4, un ensemble de données quantitatives (sur l'emploi et les salaires) et qualitatives (sur la discipline) sont exposées dans une approche comparative. L'ensemble est ordonné par une perspective qui emprunte à la fois à la sociologie de l'emploi – développée notamment par Margaret Maruani – et à la théorie de la division sexuée du travail construite notamment par Danièle Kergoat. Les emplois proposés en prison correspondent pour une écrasante majorité à des emplois non-qualifiés. C'est l'industrie du conditionnement qui serait la plus représentée si on adoptait une correspondance par la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF). C'est le type de prison (pour longues ou courtes peines) qui est le plus clivant dans l'offre comparée des emplois des hommes et des femmes. L'offre dans les maisons d'arrêt pour hommes, où le *turn-over* est très important, ne se distingue pas de celle pour femmes. Ce *turn-over* et une spécialisation historique dans la sous-traitance pour l'industrie du papier et du conditionnement expliquent cette homogénéité entre les maisons d'arrêt. Dans le monde salarié, ces emplois ouvriers non-qualifiés sont occupés pour près des deux-tiers par des hommes. On les retrouve dans toutes les prisons enquêtées, mais leur part est plus basse dans les prisons pour longues peines. En revanche, dans les prisons qui reçoivent des condamné.e.s à de longues peines, on repère des activités (la couture, le centre d'appels) où la surreprésentation des femmes dans les PCS correspondantes en population générale se retrouve dans le centre de détention de Rennes ; de même que les emplois ouvriers dans la métallerie ou l'imprimerie dans un des centres de détention pour hommes sont majoritairement occupés par des hommes en population générale.

Les salaires des femmes en 2010 à Fleury sont équivalents à ceux d'une maison d'arrêt enquêtée en 2004. En revanche les moyennes comparées des prisons pour longues peines font apparaître (malgré l'augmentation de 25 %, entre 2005 et 2010, du Seuil Minimum de Rémunération, *i.e.* référence

indicative non normative d'un salaire minimum en prison) un écart compris entre 13 % et 30 % de salaire mensuel en faveur des hommes détenus⁹. En comparant les salaires 2010 des hommes et des femmes détenues en Maison d'arrêt à Fleury, le résultat est proche. En effet, à partir des données agrégées des salaires perçus à Fleury par les hommes et par les femmes, entre janvier et mai 2010, j'ai pu déterminer qu'il existe une inégalité de salaire entre les hommes et les femmes détenues qui s'élève à 11 % d'écart du salaire horaire en défaveur des femmes. La moyenne des salaires mensuels est quasiment identique mais les femmes travaillent en moyenne 5h30 par jour contre 5h15 pour les hommes.

La division sociale du travail entre les sexes qui a cours dans le monde du travail salarié repose également sur des représentations qui sont nourries par des stéréotypes sur les « qualités » des femmes. On retrouve dans les paroles des hommes contremaîtres (et de femmes), des formules naturalisantes à propos des femmes. Leur capacité supposée à exécuter des travaux plus difficiles que ceux confiés à des hommes, les qualificatifs de « minutieuse », « pointilleuse » sont très vite associés à une docilité appréciée et opposée au comportement des hommes qui sont présentés comme n'écoutant pas les consignes et fautifs de plus de malfaçons que les femmes. La discipline d'atelier est un sujet que les surveillantes d'atelier abordent facilement et dont les manifestations concrètes sont fréquentes. Silence, tenue vestimentaire, hygiène, nettoyage, l'atelier n'échappe pas à un ensemble d'injonctions normalisatrices qui visent à corriger les femmes détenues. La règle du silence est un des aspects sur lesquels la discipline en vigueur dans les ateliers des prisons pour hommes varie considérablement. J'ai vu des surveillants ou des contremaîtres dire à des détenus de travailler plutôt que de discuter, mais jamais je n'ai vu un surveillant ni un contremaître s'adresser à l'ensemble d'un atelier pour dire aux détenus de parler moins fort ou menacer d'une sanction collective. Une des sanctions quand les femmes font trop de bruit, l'intensité du bruit étant variable selon la surveillante, est de couper la diffusion de la radio. Bavardage et productivité ne font pas bon ménage : la surveillance des déplacements et des conversations est intégrée à la routine de l'encadrement bien davantage que dans les ateliers d'hommes. On ne trouve pas auprès des femmes détenues de critique de la compétence des contremaîtres à organiser, ni à montrer le travail, ou à trouver des entreprises clientes (ce qui existait chez les détenus). En revanche, elles peuvent exprimer les plus vives critiques à l'endroit des contremaîtres qui se permettent de les juger sur des aspects qui sortent du travail *stricto sensu*. Là où elles sont blessées par les hommes contremaîtres, c'est sur la manière dont ils les regardent et les considèrent. Ainsi l'une d'elles ne supporte pas qu'un contremaître leur « parle comme à des enfants ». Plus généralement, la proximité de l'entre-soi féminin (et d'une minorité de femmes homosexuelles) met parfois les contremaîtres mal-à-l'aise. Ils ont alors tendance à interpréter des conversations courantes en des conversations à caractère sexuelle et à réifier les femmes à leurs pratiques sexuelles réelles ou fantasmées. De même, certaines conversations (sur la cuisine par exemple) sont dévalorisées et considérées comme futiles par les contremaîtres, ils les disqualifient parfois par des paroles ironiques qui heurtent la subjectivité des femmes détenues ; certaines évoquent ces scènes comme des moments de blessure morale « irréparable ».

Le chapitre 5 porte sur l'analyse des énoncés de l'engagement dans le travail recueillis lors des entretiens. Pour synthétiser, on peut rassembler en un tableau les trois registres exclusifs et les cinq registres combinés que les femmes détenues mobilisent dans l'explication du sens qu'elles donnent à leur engagement dans le travail.

⁹ En population générale, les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes. L'écart est de 19 % pour des temps complets et 10 % à poste et expérience équivalents (DARES, 2008).

A	on travaille uniquement pour gagner de l'argent (qu'on envoie souvent à des proches)
B	on travaille uniquement pour ne pas rester en cellule et passer le temps
C	on travaille uniquement pour gagner des remises de peines supplémentaires et sortir plus tôt (en Maison d'arrêt) ou pour consolider le dossier préparé en vue de la sortie dans le cadre d'un aménagement de peine (en Centre de détention)
A+B	on travaille pour gagner de l'argent et pour occuper son temps
B+C	on travaille pour occuper son temps et sortir plus tôt grâce aux RPS ou un aménagement de peine
B+D	on travaille pour s'occuper et pour conserver une vie réglée par le travail
B+D	on travaille pour préparer sa sortie dans le cadre d'un aménagement de peine et pour continuer une vie réglée par le travail
D+A	on travaille pour continuer une vie réglée par le travail et pour l'argent

Bien sûr le poids de la prison et la privation spatio-temporelle qui empêche les femmes, comme les hommes détenus, de jouir librement de leur temps et de l'espace se retrouve dans le registre occupationnel, qu'il soit mobilisé seul ou combiné à un autre (financier, libératoire ou normalisateur). Le travail en soi et pour soi n'est jamais évoqué. Ce qui était dicible pour quelques hommes détenus : un travail déconnecté du salaire (« à la limite même si j'étais pas payé, j'irais travailler ») ne se retrouve pas auprès des femmes. Jamais l'engagement dans le travail ne se formule dans le registre exclusif de la normalisation. Plus instrumental, le travail (pour les femmes) semble davantage orienté vers l'extérieur que pour les hommes : toutes celles qui expliquent leur engagement dans le travail par un motif financier envoient ou souhaiteraient envoyer une partie de leur argent à l'extérieur, pour soutenir leur famille à l'étranger ou en France, sachant que le plus souvent c'est la présence d'un enfant (dont se chargent les grands-mères et les sœurs) qui motive le plus cette volonté. De même, lorsque l'engagement est exprimé de manière exclusive ou combinée au registre libératoire, les femmes raccrochent leur projet de sortie à un retour à la vie familiale ou conjugale. Globalement, et surtout dans le cas des femmes détenues en centre de détention dont c'est la première incarcération, un lien entre travail et projet de sortie est établi. L'anticipation du stigmatisme de l'ex-détenue et la difficulté à retrouver une « vie normale » n'apparaissent qu'exceptionnellement parmi les détenues rencontrées. La formulation de projet d'avenir est plus positive et fréquente que parmi les hommes, chez qui on trouvait cette anticipation du stigmatisme de « l'ancien taulard ». Il me semble que ce « possible » est plus ouvert parce qu'il n'est pas sous-tendu que par l'emploi comme pôle référentiel mais également par la volonté de retrouver sa place dans la famille, auprès de ses enfants, de son conjoint (ou de sa conjointe). Entre vie présente et vie à venir, dont le travail est un élément plus ou moins important d'existence ou de projection, s'ajoute un troisième terme dans la relation : la famille. Pour simplifier un peu outrancièrement, on peut dire qu'au niveau subjectif les hommes détenus s'inscrivent dans des relations binaires avec le travail présent ou à venir : travail/occupation-normalisation dans le présent, et travail/réinsertion-normalisation dans l'avenir. Tandis que les femmes détenues entretiennent des relations ternaires avec le travail qui sont très largement médiées par la famille (enfants et/ou parents et conjoints) : travail/occupation-argent-normalisation/famille dans le présent ; travail/libération-normalisation/famille dans l'avenir.

Le chapitre 6 s'intéresse à la critique sociale que les détenues formulent. Si les femmes détenues se distinguent des hommes par les raisons de leur engagement dans le travail, elles les rejoignent dans la dénonciation de leurs conditions d'usage de leur force de travail. Globalement, à quelques exceptions près, une large majorité formule une critique sociale de leur condition salariale. La force de la critique dépend principalement du niveau de salaire, de la qualité du travail et de ses conditions (caractère répétitif des tâches, effort physique). Pour les rares femmes affectées aux emplois les mieux rémunérés et/ou qualifiés à Rennes (restauration d'archives INA et centre d'appels), la critique se fait moins virulente. Globalement, les détenues incarcérées en centre de détention sont donc moins dans la dénonciation de leur condition salariale que celles détenues en maison d'arrêt. Le mot « esclavage » est

très employé, son vecteur majeur semble être la transmission orale sans cesse renouvelée par le *turn-over* permanent de la population. Le fait qu'un nombre important de femmes noires, étrangères ou françaises issues de l'immigration post-coloniale, soient présentes à Fleury n'est sans doute pas sans lien avec ce ralliement symbolique. « Escroquées », dit l'une, « exploitées », pour d'autres. Ce dernier qualificatif revient aussi souvent que l'évocation de l'esclavage. Au centre de la critique, le niveau des salaires bien sûr et le mode de rémunération qui fait réagir plusieurs femmes détenues sur les inégalités de salaire entre elles. Pour autant, comme chez les hommes, le salaire à la pièce est aussi défendu dans son principe de justice par certaines détenues, parce qu'il rémunère l'effort et la productivité individuelle de chacune. Mais la revendication d'une égalité salariale a plus souvent été rencontrée que parmi les hommes. Elle vient croiser la question de l'injustice des salaires trop bas versés au service général pour le ménage. Pour les femmes du centre de détention, le ménage est un travail dur qu'il faudrait bien mieux rémunérer, revendication inexistante chez les hommes où les travaux du service général sont déconsidérés parce qu'assimilés à des tâches de femmes. Les lexiques de l'exploitation et de l'esclavage ne sont pas omniprésents au centre de détention, où on critique souvent avec moins de vigueur les « petits salaires ». Mais on y retrouve les mêmes mots dans des rappels d'expériences passées ou des comparaisons entre sa situation (meilleure après plusieurs années de détention) et celle de travaux occupés par d'autres que soi ou par soi auparavant.

Assortie ou non à la critique sur les salaires, certaines femmes dénoncent les aspects juridiques et l'absence de protection sociale. Mais nombre d'entre elles, en particulier en maison d'arrêt et surtout parmi les étrangères, croient avoir signé un contrat de travail à leur arrivée à l'atelier, tant et si bien qu'elles ne comprennent pas pourquoi leurs salaires font l'objet de cotisations et d'impôts alors que rien ne leur est versé quand elles sont malades. Toutes ne comprennent pas les incidences de l'absence de contrat de travail mais d'un « support d'engagement » qui en singe le contenu. Pour celles qui pensent la réalité du travail d'abord à l'aune de ce qu'elles connaissent de la législation extérieure, qui s'appliquait à leurs emplois antérieurs, la découverte est amère : c'est une « triche » du droit dit l'une d'elle. Une forme de critique est plus présente dans cette enquête auprès des femmes détenues que dans celle menée auprès des hommes : les douleurs physiques du travail sont davantage exprimées.

Dans le chapitre 7, un ensemble de données sont rassemblées sous la problématique du *care*¹⁰, laquelle permet de présenter des pratiques de soin de soi, des activités de soin des autres et d'y inclure les situations de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les femmes détenues et leurs proches. L'occupation au travail, la critique et les éléments classiques de reconnaissance sociale et salariale contenus dans le travail rémunéré se retrouvent en prison auprès des travailleuses détenues. Mais, au-delà de l'exploitation économique, qui certes peut susciter un discours revendicatif, les ressources symboliques et matérielles qu'apportent l'emploi sont insuffisantes face à une souffrance importante qui tient à la privation d'un ensemble d'activités, du fait de la privation de liberté, auxquelles la vie « normale » des femmes est rattachée dans nos sociétés. En pointant cette insuffisance du travail en soi et pour soi, puisque le registre normalisateur (cf. chapitre 5) n'est jamais énoncé de manière exclusive (ce qui a pu être le cas de quelques hommes), on retrouve une des dimensions clefs de la condition des femmes dans le travail : celui d'un agencement des temps. Dans leur ouvrage *Espace et temps du travail domestique* (1985), Danièle Chabaud-Rychter, Dominique Fougeyrollas et Françoise Sonthonnax ont montré que le travail domestique s'enchaîne en permanence dans le temps de vie des proches (celui des enfants et des

¹⁰ Le *care* est un concept de philosophie morale importé des États-Unis en France dans les années 1990-2000 qui définit toutes les activités de soin et d'attention aux autres qui font tenir ensemble la société. Activités souvent dévolues aux femmes (mais aussi à des hommes subalternes), elles sont aussi décrites dans la sociologie française sous l'angle du « travail de soin » promulgué dans la sphère privée (travail domestique) ou dans la sphère professionnelle (infirmières, sage-femme, aide-soignantes, etc.), cf. Sandra Laugier, Pascale Molinier, Patricia Paperman (dir.), 2009. *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot.

conjointes) et que la structure temporelle de la vie des femmes se caractérise finalement par leur disponibilité à autrui. L'incarcération rompt partiellement cette capacité à la disponibilité.

L'atteinte au corps, que la dénonciation des conditions de travail vise, ainsi que la récurrence de l'appel au sport comme substitut possible d'activité a orienté l'enquête vers une attention plus vive à la dimension corporelle et de soin de soi. Si, pour les femmes détenues, le travail est insuffisant et interchangeable avec d'autres activités et surtout s'insère parmi d'autres activités, cela indique que le travail les aliène¹¹ moins que les hommes. Mais, le poids de l'incarcération menace les pratiques incorporées de soin de soi ; si bien qu'un ensemble de craintes partagées et de pratiques visent à résister aux conséquences de l'incarcération sur les corps (contrôle du poids, coiffure, hygiène corporelle, discussions sur l'habillement, produits de beauté, échanges de conseils et de magazines féminins).

Surtout, en maison d'arrêt, les conversations sur les enfants sont omniprésentes, notamment parce que certaines travailleuses sont enceintes et parce qu'il existe un quartier *nursery* dans lequel les femmes proches du terme de l'accouchement – et d'autres qui viennent d'accoucher – vivent avec ou dans l'attente de leurs enfants. La séparation d'avec les enfants, bien que toujours source de souffrances en centre de détention a semblé moins présente, les femmes s'y sont résignées et choisissent parfois de la taire pour mieux la vivre. En outre, toutes les mères ne sont pas à égalité dans leur statut de mère : celles qui peuvent voir leurs enfants en Unité de Vie Familiale, celles qui ne le peuvent pas encore, celles dont les enfants ont rompu la relation, et les autres. De plus, toutes n'ont pas les mêmes droits sur leurs enfants.

Mais le manque des proches et la souffrance de ne plus pouvoir s'occuper des autres n'est pas le monopole des mères. L'inquiétude du devenir des frères et sœurs ou de l'état de santé des parents est largement partagée. Dans les discours des femmes détenues sur la souffrance produite par le manque des autres, les « tâches » du travail domestique, les « gestes » de tous les jours ne se disent pas. Aucune femme ne dit regretter les corvées domestiques, la pénibilité du ménage, les contraintes temporelles imposées par la disponibilité permanente pour mener les enfants à l'école ou visiter leurs parents à l'hôpital ou en institutions. Le travail domestique, invisibilisé par le travail salarié et disqualifié en tant que travail n'est pas enchanté par celles qui le font. Mais il s'exprime autrement, non pas tant dans l'action que dans l'état : parce que le travail de *care* qu'elles souffrent de ne plus faire, correspond à un ensemble « d'états physiques ou mentaux et d'activités laborieuses » qui sont mis en récit à partir de ce que les femmes détenues ressentent et des socialisations sexuées qui les ont construites.

¹¹ Sur ce point, je concluais – dans la recherche sur les travailleurs détenus – que le travail était aliénant pour les hommes détenus dans la position d'exploité qu'il implique et dans la puissance qu'il exerce sur eux (et qu'ils lui confèrent) tout en étant désaliénant par rapport à la peine et l'emprise de la prison : Fabrice Guilbaud, 2008. « Quand le travail libère les hommes : remarques sur la subjectivité des travailleurs détenus » in Danièle Linhart (dir.), *Pourquoi travaillons-nous ?*, Eres, pp. 37-67.